



THALES LAS France
Etablissement de Limours
N° 4 12 juillet 2022

Elections du CSE chez Thales LAS de Limours

Comment les syndicats chez Thales sont-ils financés ?

Le syndicat SM-TE était négociateur du protocole d'accord préélectoral pour les élections du renouvellement des membres du CSE prévues du 23 septembre au 27 septembre 2022.

Voilà l'occasion pour le SM-TE d'informer les salariés du site de Limours sur les enjeux de cette élection : pour une VRAIE représentation des salariés, sortons du syndicalisme financé par notre employeur.

Une représentation des salariés en trompe l'œil :

On constate que les syndicats en place décident et signent avec la Direction sans concertation ni des salariés, ni même de leurs propres adhérents. Trop souvent, ils forcent la main aux salariés sans les avoir consultés. Pourquoi ?

Nombre de syndicats affiliés aux confédérations nationales ne sont pas libres lorsqu'ils sont financés directement ou indirectement par le patronat, les collectivités territoriales, les institutions de retraites ou de prévoyance (HUMANIS, AG2R La Mondiale, MACIF, ... notamment par des pages publicitaires dans les magazines syndicaux ou des stands lors des congrès). Bien sûr, tout cela sans doute dans la légalité, mais est-ce « éthique » ?

Savez-vous par exemple que, sur la base d'un accord d'entreprise dit « Accord sur les moyens des intercentres » signé le 23 mars 2018 par les syndicats CFE-CGC CFDT CGT et CFTC conclu pour une durée indéterminée, le Groupe Thales attribue :

- Aux Intercentres au titre « des frais de fonctionnement » une subvention annuelle comportant un forfait de 7460 euros et une part variable calculée sur le nombre de suffrages obtenus aux élections professionnelles, soit 3,90 euros par suffrage,
- A chaque Organisation syndicale représentative disposant d'un Intercentre, un budget forfaitaire de 4000 euros.

De plus, un accord d'entreprise : « Avenant n°1 à l'Accord relatif au soutien des fédérations des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe » avait été signé par Thales et les syndicats CFE-CGC, CFDT, CGT et CFTC le 20 décembre 2018. Cet accord arrivait à échéance le 31 décembre 2019. Quels étaient la nature et le montant des dotations allouées ? Cet accord a-t-il été reconduit ?

Comment des syndicats financés par Thales peuvent-ils véritablement bien représenter les salariés, obtenir leur confiance et défendre leurs intérêts ?

Notre négociateur SM-TE du PAP sur le site de Limours, pour un contact, adhérer, ou être candidate (e) :

sm-te@travaillonsensemble.org

Les tracts du SM-TE spécifiques pour votre site de Limours sont téléchargeables sur notre site web :

<http://www.travaillonsensemble.org/>

Un salarié : C'est facile pour le syndicat SM-TE n'étant pas représentatif de dénoncer les financements de Thales. Mais si vous devenez représentatif, ne serez-vous pas bien content d'être financé par Thales comme les autres syndicats ?

Le SM-TE : Par la volonté de ses dirigeants et par l'article 4 de ses statuts : « *Le syndicat affirme le principe de l'indépendance syndicale et prohibe tout financement d'origine patronale ou politique* ». Le cas s'est déjà produit d'une offre pressante d'une entreprise pour verser une subvention patronale. Le SM-TE a refusé.

Un salarié : Comment subvenez-vous alors à vos besoins : notamment le financement de vos frais de fonctionnement ?

Le SM-TE : Simplement, par les cotisations des salariés membres de notre syndicat. Ceci est la base de notre indépendance vis-à-vis des directions d'entreprises, du politique ou des diverses institutions. Outre ses frais de fonctionnement, le SM-TE finance :

- la solidarité entre sections syndicales et permettre la création de nouvelles, ceci dans les champs professionnel et géographique définis par ses statuts ;
- des experts, juristes ou avocats, pour une défense efficace des salariés. Les services RH de nos entreprises emploient des spécialistes, juridiques ou autres. Le syndicat doit pouvoir s'appuyer sur des compétences équivalentes pour rétablir l'équilibre ;
- ses moyens de communication (tracts, site web) et soutient des campagnes électorales.

Tout cela est possible parce que des salariés ont repris conscience de leur représentation, font confiance au SM-TE pour cela, et font le choix de lui apporter adhésion et soutien.

Ne vous étonnez pas si nous vous proposons d'adhérer au SM-TE par une cotisation

BARÈME DES COTISATIONS DU SM-TE

| Catégorie socioprofessionnelle | Cotisation annuelle de base | Cotisation recommandée pour les salariés des entreprises où le SM-TE est représentatif |
|--------------------------------|-----------------------------|--|
| Apprenti | 22,00 euros | 66,00 euros |
| Sans emploi | 22,00 euros | 66,00 euros |
| Ouvrier-Employé | 33,00 euros | 99,00 euros |
| Technicien-Agent de Maîtrise | 44,00 euros | 132,00 euros |
| Cadre-Ingénieur | 55,00 euros | 165,00 euros |
| Retraité | 55,00 euros | 165,00 euros |

Par chèque à l'ordre de « Syndicat SM-TE » à adresser à : SM-TE – 6 bis rue de la Paroisse - 78000 VERSAILLES
ou par virement bancaire : **IBAN** FR76 3000 3022 0200 0503 1731 533 **BIC** SOGEFRPP

Vous trouverez le bulletin d'adhésion sur notre site web

Facultatif mais bien utile pour rejoindre les salariés de Thales qui s'organisent :

Mon téléphone :

Mon adresse mail personnelle :

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : www.travaillonsensemble.org

Cotisation de base 33 à 55 €/an